

Ray p. XIX 274 b5
RÉPLIQUE

A UN ÉCRIT

DES JUGES JUREURS DES TRIBUNAUX DE
TOULOUSE,

AYANT POUR TITRE :

*RÉPONSE aux écrits peu charitables de
quelques Toulousains, se disant Royalistes.*

Errare humanum est diabolicum perseverare.

MESSIEURS,

AVANT de vous suivre pas à pas dans votre réponse à notre adresse à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'ANGOULÊME, permettez-nous de vous rendre intérêt pour intérêt, charité pour charité, et de vous témoigner notre étonnement, nous osons même dire notre sollicitude, de vous voir entreprendre une lutte, dans laquelle vous vous ménagez la plus honteuse et la plus complète défaite. Nous aimons à croire que tous les membres de nos tribunaux de Toulouse, n'ont aucune part à la réponse à notre adresse, mais qu'elle est plutôt la récrimination de quelques-uns d'entre vous qui

ignorent cette maxime qui désarme l'indignation et le courroux : *errare humanum est*. Les rapports que nous avons avec vous dans la société, et les liens qui nous unissent comme citoyens d'une même cité, nous faisaient désirer de vous voir tirer un tout autre profit des conseils que nous vous donnions. Nous espérions enfin qu'accoutumés, par la nature de vos fonctions, à calculer les suites d'une fausse démarche, *vous auriez prévu*, pour emprunter votre langage, *les dangers auxquels vous ne craignez pas de vous exposer*.

Qui de vous, Messieurs les magistrats jureurs, en lisant cette adresse, expression unanime des sentimens de tous vos concitoyens, à pu étouffer le cri de sa conscience ? Qui de vous ne s'est pas écrié : *ergo erravimus*.

Oui, Messieurs, ce devait être là toute votre réponse, au lieu de vous perdre dans des dissertations aussi puériles que mal présentées, et au lieu de vous exhiler en injures contre des citoyens qui voulaient vous ramener à vos devoirs que vous avez méconnus. Un tel aveu était pénible, nous en convenons, pour des hommes qui n'agissent qu'après avoir mûrement réfléchi : mais les Chevaliers de l'ordre de la Girouette ne s'arrêtent point à de pareilles vétilles. L'exemple de ceux de vos

confrères qui , après avoir pris part à votre prévarication , vous ont abandonnés pour pleurer leur faiblesse et leur égarement , aurait dû vous prouver que le repentir est inséparable du pardon , et le silence que nous avons affecté sur leur compte , devait être pour vous une censure bien plus amère , que tout ce que nous disons de vous dans nos divers écrits.

Mais puisque , sans égard à nos conseils charitables , vous osez vous prévaloir d'une démarche qui est sans excuse ; puisque vous persévérez dans votre endurcissement , et que toujours dominés par l'ambition et l'envie de vous élever au-dessus des autres , vous vous hasardez à attaquer nos sentimens , et à nous le disputer d'attachement aux vrais principes et de dévouement à notre ROI ; apprenez , Messieurs , que le parjure ne provoque jamais impunément la fidélité ; que le déshonneur , la trahison et la lâcheté ne prévaudront jamais contre l'honneur , la constance et la force. Fiers de ces vertus que vous ne sauriez nous disputer , et que votre conduite a fait si bien ressortir , nous venons répondre à vos provocations et vous déclarer que nous ne serons jamais en reste envers vous.

Vous répondez , dites-vous , à quelques Toulousains , se disant Royalistes. Oui , nous

nous donnons ce titre, et nous seuls méritons d'être appelés les vrais amis du ROI. Voudriez-vous nous le disputer ce titre glorieux? vous hommes de circonstances, de tous les partis, de toutes les factions. Ne vous avons-nous pas vu passer, avec la légèreté de l'enfant, d'un jeu à un autre? Vos mains n'ont-elles pas remplacé les aigles et les abeilles de Buonaparte, par les lis des Bourbons? Et n'ont-elles pas, pour ainsi dire le lendemain, arraché les emblèmes de la Royauté, pour y substituer ceux de la tyrannie? Vos bouches n'ont-elles pas prononcé des arrêts, tantôt au nom du légitime Souverain, et tantôt au nom de l'usurpateur?..... Le trône de celui-ci est renversé, et vous applaudissez à sa chute; Louis remonte sur le trône de ses pères, et vous vous hâtez de le saluer ROI : les expressions vous manquent pour lui témoigner dans une adresse pompeuse vos sentimens; vous lui offrez vos personnes, vos biens et vos vies même..... Mais bientôt ce ROI, que vous appeliez le désiré, détrôné par sa clémence, est forcé de fuir de ses états, et vous l'accompagnez de vos regrets dans son exil..... Le tyran usurpateur reparaît, et vous vous empressez de lui ouvrir vos bras comme à votre libérateur! C'est encore trop peu pour

vos cœurs accoutumés à la dissimulation et vendus à l'iniquité. Vous souillez les pages de vos registres par une adresse, dans laquelle vous le reconnaissez pour votre maître légitime, pour le seul homme qui puisse rendre à la France toute sa gloire, et vous lui vouez des sentimens dont vous ne pouviez plus disposer ! Oui, si au milieu d'une sentence ou d'un réquisitoire, on venait encore vous annoncer que Louis n'est plus sur son trône et que Buonaparte est redevenu Empereur, vous recommenceriez votre sentence ou votre réquisitoire au nom de ce dernier, de peur qu'on ne suspectât vos sentimens..... Voudriez-vous qu'on vous appelât les amis des Bourbons, vous qui avez pris les armes contr'eux ? Oui, vous vous êtes armés contr'eux, en votant une somme de 2,000 francs au tyran qui marchait avec trois cents mille traîtres, pour consommer l'arrêt de proscription et de mort, qu'il avait lancé contre ces têtes Royales.

Osez maintenant nous vanter votre dévouement au ROI et à son auguste famille, et le mettre en parallèle avec le nôtre ! Quel nom donnerez-vous donc à ceux de vos concitoyens, dont les uns ont abandonné ce qu'ils avaient de plus cher, pour opposer leurs armes et leurs forces à celles des partisans de l'usur-

pateur ? dont les autres ont sacrifié leur emploi et leurs traitemens , et ont même bravé les horreurs de l'indigence , pour rester fidèles à leur ROI et pour ne pas violer un serment dont ni eux ni vous n'étiez dégagés ? D'après vos principes , ces royalistes prononcés , sont *les amis de Buonaparte.....* Grand Dieu ! quel renversement d'idées et de principes ! Et ce sont les dépositaires des lois , les juges de nos fortunes et de nos vies , qui raisonnent ainsi ! *O tempora ! ó mores !*

Vous nous reprochez notre ambition : nous voulons , dites-vous , *une robe de Magistrat , ou une place à traitement.....* Eh ! quand cela serait , nos prétentions sont plus solidement établies que les vôtres. Nous avons conquis , par notre constance et par nos sacrifices , les récompenses et la confiance du ROI que vous voulez nous disputer. Et certes , la justice serait rendue et les emplois occupés par des hommes qui , ne vous déplaise , vous valent en talens , en probité et en délicatesse , et qui ont , au-dessus de vous , le mérite de tenir leurs engagemens et de ne pas tourner à tout vent. Nous offririons du moins à nos justiciables et à nos administrés , une garantie qu'ils ne peuvent plus trouver en vous. Nous pourrions du moins , sans crainte , nous élever contre le

mensonge, la trahison et le parjure, tandis que vous ne pouvez plus, déceimment, prononcer contre les menteurs, les traîtres et les parjures, la moindre peine infamante ou afflictive, sans vous l'appliquer à vous-même.

Puisque vous avez si bien établi vos droits à la reconnaissance publique, et que par une ironie, qui n'est que le cri de votre orgueil humilié, vous nous qualifiez *d'hommes purs et sans tache*, voulez-vous, Messieurs les Magistrats, tantôt royaux et tantôt impériaux, voulez-vous assembler le peuple et soumettre à sa décision nos titres et nos droits respectifs à son estime et à sa confiance?..... Mais quoi, vous reculez! vous redoutez un tribunal que n'a jamais appréhendé l'homme de bien! On peut bien étouffer les cris de sa conscience, mais on ne résiste pas à la volonté du peuple. Rappelez ce jour où vous êtes venus solliciter une audience du Prince. Quel accueil reçûtes-vous à l'entrée du Palais-Royal? Les huées et les sifflets qui annoncèrent votre marche triomphale sur la place Saint-Étienne, et qui vous ramenèrent chez vous, retentissent encore à vos oreilles. Que devintes-vous alors, Magistrats héroïques, auxquels nous devrions *voter des actions de grâces*? Vous disparûtes avec la rapidité de l'éclair; vous sembliez accuser

la lenteur de vos coursiers superbement en harnachés. En vérité, si quelqu'un de nous, quoiqu'innocent, se voyait exposé comme vous aux soupçons et à la haine des toulousains, il aimerait mieux se bannir de leur présence, que de soutenir plus long-temps leurs regards irrités. Et vous, Messieurs, qui intimement convaincus de votre trahison, ne pouvez-vous dissimuler que leur haine est juste, vous balancez à faire une démission que demande la patrie, plus jalouse de pardonner que de punir !

Vous avez belle grâce à nous prêter des vues d'ambition, et à nous appliquer une épigraphe qui ne convient qu'à vous, hommes pétris d'orgueil et dévorés de la soif des dignités et de l'argent ; l'ambition est votre divinité. Prosternés, nuit et jour, aux pieds de ses autels, vous lui sacrifiez votre honneur, votre conscience : vous lui offrez, comme un encens digne d'elle, les conseils de vos femmes, de vos parens, de vos amis, qui voudraient vous désabuser de ses funestes prestiges. Esclaves de cette passion dominante, vous avez, les uns, vendu la justice ; les autres, étouffé la voix de l'opprimé, pour obtenir les bonnes grâces et la protection de l'oppresseur, dont vous redoutiez le crédit. Une place de Président

vient-elle à vaquer, toute votre cour est en mouvement : le Conseiller veut être Président ; l'Auditeur et le Substitut veulent remplacer le nouveau dignitaire. Nos militaires ne soupiraient après les combats que pour s'élever en grade et pour ajouter à leurs appointemens, et vous, vous calculez les jours des vieux Magistrats, pour vous élever d'un cran. Le même jour où MM. *Ricard* et *Chalry* furent frappés de maladie, nous vous avons vu vous disputer et chercher à vous gagner de vitesse, à qui serait le premier en date, et si, par bien-séance vous alliez visiter ces respectables confrères, étendus dans leur lit de douleur, ce n'était que pour calculer le jour de leur mort et celui où votre demande arriverait au ministère.

Si comme vous, Messieurs, nous avions voulu nous prostituer à tous les partis ; si comme vous, nous eussions méconnu les lois de l'honneur et de la conscience ; si nous eussions recherché une robe ou une place à traitement, nous nous serions jetés dans les bras de l'usurpateur : nous lui aurions fait de suppliantes adresses ; nous nous serions dépouillés d'une partie de nos biens, pour ajouter à ses trésors ; nous aurions capté les suffrages de ses chers et amés fédérés, en grossissant leurs honorables listes ; car nous n'ignorons

pas que c'était là la pépinière d'où devaient sortir *les dignités et les places à traitement*. Mais non, Messieurs, un plus beau sentiment nous anime; nous avons, quoique vous en disiez, des intentions plus pures. Nous voulons affermir le trône des Bourbons, faire armes, pour ainsi dire, contre un système de clémence qui nous a été déjà si funeste, et par conséquent travailler au bonheur de notre patrie en la purgeant des traîtres. Nous ne voulons plus que, si le Corse ou tout autre osait tenter de venir nous troubler, il trouve dans nos tribunaux, dans nos administrations et dans nos bataillons, des hommes qui lui ouvrent les portes de notre France. Nous voulons enfin, que les principes de la saine morale et du véritable honneur, ne soient plus méconnus par ceux-là même qui doivent en être les défenseurs et les modèles. Voilà, Messieurs, notre unique but dans les écrits qui ont excité, si mal-à-propos, votre bile, et auxquels vous auriez prudemment fait de ne répondre que par l'humble aveu de vos erreurs.

Mais, dites-vous, *que serait devenue la France, si tous les fonctionnaires eussent refusé le serment à Buonaparte, et se fussent retirés pour céder leurs place aux scélérats?* Cette question ne nous étonne point de la part

de Magistrats qui osent nous dire que nous devrions leur tenir grand compte des services qu'ils nous ont rendus, et *leur voter des actions de grâces*. Aussi pénétrés de reconnaissance, nous allons nous occuper de notre adresse de remerciemens. La rédaction, il faut en convenir, en sera difficile; touchés de notre embarras, vous devriez nous en faire grâce, et recevoir, en échange, la promesse que nous vous faisons d'aller, d'hors et déjà, vous marquer la place que vous occuperez dans notre salle des Illustres.

Revenons à la difficulté que vous nous proposez. Que serait devenue la France, si tous les juges et tous les administrateurs eussent refusé le serment?..... La France eût été sauvée. Le tyran, honteux de se voir ainsi abandonné d'un grand nombre de Français, dont les talens et la considération dont ils jouissaient pouvaient si puissamment contribuer à l'affermissement de son trône, se serait avoué vaincu. Après vingt-cinq ans de révolution, il n'est pas facile de donner aux tribunaux et aux administrations des hommes capables et dignes de ces hauts emplois. O vous qui calculez si mal les effets d'une sage résistance! écoutez la sublime réponse d'un de nos ministres à Buonaparte : *Un seul homme*;

(le souverain Pontife) *me résiste et me déconcerte*, disait le tyran ; Sire, lui répondit le ministre : *vous ne pouvez rien contre un homme qui sait mourir !* méditez cette réponse et soyez confondus.

Si tous les juges, tous les administrateurs eussent refusé le serment qu'exigeoit Buonaparte dans toute la force de sa dictature, il aurait fallu, dites-vous, fermer les portes de tous les tribunaux, et cesser toute administration de justice civile, criminelle et commerciale. Conséquence aussi étrange que pitoyable, et qui prouve bien que vous ignorez l'art de raisonner. En vérité, celui de vous, Messieurs, qui a rédigé cette réponse à nos écrits, devrait descendre de sa chaise curule, et venir prendre place dans une classe de logique.

De deux choses l'une : ou l'usurpateur frappé d'une résistance aussi générale vous eût laissés dans vos fonctions, sans réitérer une tentative qui lui avait si mal réussi ; et alors, n'étant liés à lui par aucun serment, vous auriez suivi la pureté de vos intentions dans vos arrêts, dans vos sentences ; et alors vous auriez arrêté les projets des méchans, et les amis du ROI et du bon ordre n'auraient pas eu à redouter de paraître devant vos tribunaux ; ou si, contre toute vraisemblance, il vous eût remplacés

par des hommes sans talens et sans nom, le cours de la justice n'aurait pas été interrompu; mais alors vous n'auriez point servi d'instrument à l'iniquité; alors vous assuriez vos titres à l'estime et à la considération de vos concitoyens; *alors nous vous aurions voté des actions de grâces*, puisque par votre refus de prêter le serment, vous rendiez un témoignage authentique au parti que nous soutenions.

Sous un gouvernement juste et bien ordonné, il importe à la société que les tribunaux ne soient composés que de juges éclairés et intègres, parce qu'alors l'injustice et l'intrigue ne trouvent aucun accès; mais sous un usurpateur, dont toutes les lois portent le caractère de la vengeance, de la tyrannie et de l'esprit de parti, il est assez indifférent que les juges soient plus ou moins instruits, plus ou moins probes. Et en effet, malgré vos principes de modération et de délicatesse, combien de pères de famille n'avez-vous pas condamnés, pour avoir cédé aux sentimens de la nature, en donnant asile à un fils que le tyran voulait immoler à son ambition? Le juge le plus perdu de mœurs, de principes et de réputation, aurait-il porté une sentence plus inique et plus barbare? Et dans ces derniers temps où le cri de *vive le ROI* était puni de mort, pouviez-vous vous

dispenser de condamner à l'échafaud celui de vos concitoyens qui aurait eu la témérité ou l'imprudence de faire entendre ce cri que l'on caractérisait de sédition ? Ainsi un royaliste traduit devant vous , Messieurs , ou devant un tribunal de sicaires , était assuré d'être puni de mort. Avouez donc , Messieurs , que nous sommes dispensés de tout sentiment de reconnaissance envers vous , et que nous sommes autorisés à ne voir en vous que des complices de Buonaparte , qui a attiré sur nous des malheurs dont les suites sont incalculables. Oui , toutes les fois que quelqu'un de vous s'offrira à nos regards , nous serons en droit de lui dire :

« que vous avions-nous fait pour faire cause
 » commune avec nos plus cruels ennemis ?
 » Cette estime et cette considération dont nous
 » aimions à vous honorer , en fesiez-vous donc
 » si peu de cas , pour nous en punir , en
 » nous abandonnant et en nous trahissant dans
 » une circonstance où votre résistance nous
 » devenait si utile et si nécessaire. Vos parens ,
 » vos amis , vos concitoyens vous sollicitaient ,
 » vous pressaient de rester fidèles à un ROI ,
 » qui vous avait pardonnés une première fois ,
 » et vous offraient , pour les sacrifices que vous
 » fesiez et pour les dangers auxquels vous vous
 » exposiez , leur affection et leur reconnaissance . »

» Honneur, conscience, parenté, religion ;
 » vous avez tout sacrifié à l'ambition et à la
 » crainte d'encourir la haine du tyran de votre
 » patrie. Ah ! fuyez, fuyez cette patrie que
 » vous avez honteusement trahie ; séparez-
 » vous de nous ; allez vous réunir à votre CATI-
 » LINA, dont vous avez si bien servi les projets ;
 » sortez, sortez, les portes vous sont ouvertes ;
 » emmenez avec vous tous vos complices, et que
 » nos regards ne tombent plus sur des traîtres
 » et sur des ennemis du ROI et de sa famille,
 » dont vous avez juré la proscription. »

Est-il encore besoin de vous prouver que,
 sous aucun prétexte, vous ne pouviez point
 vous lier à Buonaparte par le serment qui est
 le lien le plus étroit et le plus sacré que l'homme
 puisse contracter ? Écoutez cette maxime de
 l'écriture Sainte : *Non sunt facienda mala ut*
eveniant bona. Mais comme plusieurs d'entre-
 vous n'entendent point ce langage, qui n'est
 pas celui de l'ambition, lisez l'article des variétés
 du journal des débats, n°....., et pesez cette
 sentence : *Homme de bien, fais ce que te*
prescrivent la conscience et l'honneur, ad-
viennne ce qui pourra.

Vous la connaissez cette sublime morale vous
 Daldégué et vous Latour-Mauriac, qui, par
 votre retraite subite, avez forcé l'admiration de

ceux de vos confrères qui n'ont pas eu la force de vous imiter, et qui avez mis le comble à votre haute réputation dans la magistrature : vous la connaissiez cette morale, vous jeune conseiller auditeur (M. Pech), qui nous avez prouvé que l'on trouve encore de grandes vertus dans cet âge, où l'ambition et la dépravation les étouffent toutes; vous la connaissiez cette morale, vous intrépide Lagarde, qui avez sacrifié à l'honneur et à la fidélité un emploi qui faisait l'unique ressource de votre famille : qui plus que vous semblait être autorisé à transiger avec ces principes ? Mais vous saviez que les dignités et les richesses ne sont que des biens passagers, et que l'homme de bien ne doit chercher sa récompense que dans le témoignage de sa conscience et dans l'approbation de ses concitoyens. A vous seuls, hommes courageux et vraiment vertueux, nous votons des actions de grâces. Puissent notre juste admiration, notre estime et notre reconnaissance, vous faire oublier les dangers auxquels vous avez exposés une résistance aussi héroïque !

Nous passons sous silence, MM. les juges de Buonaparte, l'humiliation et la honte que vous réservait un gouvernement dont vous deviez prévoir la perfidie. Quelques jours plus tard, vous étiez forcés de vous associer, malgré vos remon-

trances , à des juges repoussés de tous les tribunaux , un homme , à qui la scélératesse a fait donner le surnom de *crime* , devait siéger au milieu de vous. Mais cette accointance n'avoit rien de pénible pour ceux d'entre-vous , qui ont vu siéger à côté d'eux les meurtriers de leurs pères , et le gendre d'un régicide. Pourquoi , par votre réponse à nos écrits , nous forcez-vous à rappeler des souvenirs que le temps avait un peu affaiblis ?

Vous nous accusez de calomnie , parce que nous vous reprochons le serment prêté à Buonaparte , au mépris de celui que vous aviez fait à Louis XVIII , et vous ajoutez que nous avançons un fait faux. Vous avouez donc publiquement que vous avez juré fidélité à Buonaparte et à ses constitutions. Par ce serment vous vous êtes donc déclarés les ennemis du ROI ; et ne dites pas que l'acte additionnel était encore *sub nube* , lorsque vous avez contracté cet engagement. Nous vous répondrons que vous avez fait , tout au moins , un serment téméraire , en jurant de maintenir une constitution que vous ne connaissiez pas. Il faut jurer *in judicio* , c'est-à-dire , avec connaissance parfaite de ce qui est l'objet du serment ; il faut de plus jurer dans l'intention de celui qui exige le serment. Or vous ne pouviez point supposer

des intentions pures à un usurpateur, dont le premier acte a été de proscrire tous les Français qui composaient la maison de celui dont il usurpait le trône; de prononcer la confiscation des biens des Ministres qui avaient suivi le *ROI dans son exil*, et d'annuler tout ce que celui-ci avait fait pendant un règne hélas! trop court. Un tel excès d'autorité, ou plutôt une telle dictature, était-elle le présage de lois auxquelles on pût jurer adhésion, sans blesser la conscience la moins délicate. Ce raisonnement, auquel il est impossible de répondre, ne s'adresse point à ceux d'entre-vous qui ont perdu le titre de Français en adhérant aux actes additionnels de la constitution. Ils ont beau se démener ou se cacher, nous les connaissons, et nous les avons marqués au sceau de la honte, de l'infamie et de la réprobation.

Mais, dites-vous, Louis XVIII *n'exigea de nous aucun serment durant les dix mois de son règne*. Vous n'aviez, sans doute, pas fait au ROI le serment explicite de lui être fidèles, c'est-à-dire, que vous n'aviez pas encore prononcé les paroles sacramentales du serment : mais rendre la justice au nom du ROI; mais absoudre ou condamner en son nom; mais recevoir comme ses mandataires le serment des fonctionnaires publics; mais l'obligation de

sévir contre le téméraire qui aurait osé s'immiscer dans quelque fonction publique, sans avoir donné ce garant de sa fidélité; mais recevoir le traitement attaché à vos fonctions : tout cela ne forme-t-il pas un engagement aussi obligatoire que le serment? n'est-ce pas même un serment? Eh quoi! la légitimité sera-t-elle donc asservie aux mêmes précautions que l'usurpation? Le père a-t-il besoin que ses enfans lui promettent, par serment, de l'aimer, de le respecter, de lui obéir et de le servir jusqu'à la mort? Et si un enfant dénaturé ose se révolter contre lui, ne sera-t-il pas vrai de dire que ce fils a foulé aux pieds le serment qui le liait à son père? Eh! d'ailleurs, Messieurs, n'aviez-vous pas donné au ROI un garant de vos sentimens, dans cette adresse qui n'avait d'autre défaut que d'être tardive? Que lui répondriez-vous, si, cette adresse à la main, il vous demandait compte de votre conduite?..... En vérité plus nous avançons, et plus la futilité de vos raisons nous prouve votre embarras. Vous ressemblez à des enfans à qui on reproche une faute grave, et qui, en balbutiant, font entendre quelques mots entre coupés qui ne font qu'ajouter à leurs torts.

Ah! loin de chercher à trouver dans les Magistrats vos collègues, des hommes plus

coupables que vous ; loin de nous reprocher un oubli , qui , ne vous y trompez pas , a été bien volontaire , et de les signaler à vos concitoyens , vous auriez dû chercher à les excuser et à imiter leur repentir. Les uns vous ont donné un grand exemple , en descendant de leur chaise curule au premier pas que l'usurpateur fit sur notre territoire. Les autres , moins courageux d'abord , se sont laissés aller au torrent : mais , comme Pierre , ils ont reconnu leur faute ; ils se sont repentis , et ils ont recouvré la bienveillance et l'estime de leurs concitoyens. Ces dignes Magistrats ont été mûs par de plus nobles motifs que ceux que vous alléguez. Ils ne se dissimulaient point qu'ils seraient remplacés par des méchans ; ils prévoyaient bien que l'injustice et le crime allaient siéger dans le temple de Thémis. L'appréhension de tels désordres les a sans doute émus , mais n'a pu les rendre parjures ; ils se sont cités au tribunal de leur conscience , et ils y ont entendu cette sentence : *au nom du Dieu qui doit vous juger ; au nom de la religion que vous professez ; au nom de votre ROI légitime par lequel et pour lequel vous avez rendu , naguère , la justice , je repousse un serment qui vous lie à l'usurpateur et au destructeur des lois qui me servent de guide ; l'ambition , les honneurs , la fortune n'ont rien qui me*

tentent ; j'aspire à des biens plus réels et plus durables.

Si comme ces modèles de constance et de fidélité, vous eussiez écouté la voix de cette conscience, vous jouiriez de la paix et du bonheur, compagnes inséparables de la vertu. Vous n'auriez point à redouter la censure de vos concitoyens ; vous auriez vu tomber sur vous un regard de bonté et de complaisance, de ce Prince si juste, appréciateur de la vertu et du vrai mérite ; vous auriez été introduits à son audience, par les applaudissemens et les transports d'un peuple fier d'être représenté par des Magistrats qui auraient partagé ses dangers comme ils partagent aujourd'hui son triomphe et sa joie.

Nous ne répondrons pas à ce passage de votre écrit où vous prétendez que *plusieurs de nos juges ne se sont décidés à prêter le serment qu'après avoir consulté des prêtres respectables qu'ils comptent dans leurs familles.* Tout le monde sait que dès que le serment fut exigé, les théologiens furent consultés. D'abord ils tergiversèrent ; mais le lendemain leur décision fut unanime ; nous n'en voulons d'autre preuve que celle que vous nous offrez dans votre réponse, en nous désignant ceux de votre compagnie qui d'abord prêtèrent le serment, et qui l'ont retracté presque aussitôt,

en ne signant point le registre , et en renonçant à l'honneur de siéger avec vous.

Vous avez si bien senti , Messieurs les jureurs , l'insuffisance de vos raisons et de vos prétextes , que vous vouliez nous intimider *par les poursuites que la police pourra exercer contre nous*. Mais ne vous y trompez pas : ni les écrits auxquels vous avez prétendu répondre , ni cette réplique , ne sont l'ouvrage d'un seul ; vous trouverez autant de Mucius , qu'il y a de royalistes dans Toulouse. Le premier que vous rencontrerez , si vous lui demandez quel est l'auteur de ces écrits , vous répondra : c'est moi. Toute recherche devient donc inutile : promenez-vous dans les rues de la Ville , et à chaque pas vous trouverez des coupables.

A vos menaces qui nous font pitié , nous répondrons par une réflexion bien plus terrible pour vous. Le ROI ne peut régner qu'en punissant. Après avoir fait tomber les têtes des grands coupables , il se doit à lui-même et à la France entière , d'exclure de toutes fonctions publiques , tous les Français qui l'ont trahi. L'usurpateur ne venait point pour régner sur les amis du ROI , mais pour les punir et les tyranniser. Toutes ses faveurs étaient distribuées à ses sincères partisans , et il n'accordait sa confiance qu'à ceux qu'il avait bien éprouvés. Nous vous laissons les juges de la conduite que

doit tenir Louis XVIII; déjà il a entendu nos plaintes, et jaloux d'applaudir aux choix qu'à faits au milieu de nous un Prince appelé, par ses vertus, à lui succéder, il a donné à nos tribunaux deux chefs également recommandables par leurs talens, leurs vertus et leur invariable attachement au trône des Bourbons.

Au reste, touchés *des beaux sentimens exprimés dans la lettre du Duc d'OTRANTE*, par laquelle vous terminez votre réponse; sentimens que nous admirerions bien d'avantage, s'ils partaient d'un Ministre moins intéressé en cause; nous voulons *pardonner toutes les erreurs et les fautes passées*; nous voulons, pour nous servir de ses expressions, *mettre un terme à nos ressentimens*. Ils échoueront, n'en doutez pas, devant ces hommes courageux et fidèles que le ROI ne tardera pas à honorer de sa confiance. Et si, contre nos justes espérances, il leur associait quelqu'un de vous, nous garderions le silence et nous respecterions son choix, nous réservant de ne jamais vous accorder cette estime et cette considération dont doivent chercher à s'honorer les Magistrats d'un peuple éclairé et jaloux de ses droits.

Répondez maintenant, Messieurs, la lice est ouverte.

